

Comment vivre avec des conflits d'usages au sein d'un espace naturel protégé exposé à des risques littoraux ? L'exemple du Platier d'Oye (Côte d'Opale, France)

Caroline Rufin-Soler, Marie-Hélène Ruz, Philippe Deboudt and Rachel Révillon

Volume 20, Number 1, May 2020

Conservation de la biodiversité : quels modèles de conception et de gestion pour les aires protégées ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078819ar>

DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.27769>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rufin-Soler, C., Ruz, M.-H., Deboudt, P. & Révillon, R. (2020). Comment vivre avec des conflits d'usages au sein d'un espace naturel protégé exposé à des risques littoraux ? L'exemple du Platier d'Oye (Côte d'Opale, France). *VertigO*, 20(1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.27769>

Article abstract

This article proposes an analysis of the production of land-use conflicts between interested party in the management of a coastal area exposed to coastal risks along the North Sea coast, in the Hauts de France Region. The Platier d'Oye, a reclaimed coastal area at the beginning of the 20th century, is the object of successive logics of appropriation and of coastal dynamics which have contributed to the development of conflicts between the stakeholders. The article analyzes in a first part these different logics which contributed to the development of this coastal territory with first an urbanized space, then a protected nature area and a coastal area at risk. The article focuses on the analysis of the emergence of conflicts of uses in this coastal territory in connection with the development of coastal risks and the protection of natural heritage. The second part of the article proposes an original analysis of usage conflicts linked to the management of tourist and resident attendance and conflicts related to the risks of coastal erosion and marine flooding. The data collected and the analyses mobilized in this paper are based on the research project "Co-construction of adaptation strategies to climate change in the Opal Coast" (COSACO) supported by the program "Coasts for tomorrow?" of the *Fondation de France*.



Comment vivre avec des conflits d'usages au sein d'un espace naturel protégé exposé à des risques littoraux ?

L'exemple du Platier d'Oye (Côte d'Opale, France)

Caroline Rufin-Soler, Marie-Hélène Ruz, Philippe Deboudt et Rachel Révillon

Introduction

- ¹ Le littoral est par essence un espace sous tensions où les conflits d'usages sont multiples (Catanzano et Thébaud, 1995; Dauvin, 2002; Miossec, 2004, Cadoret, 2006, 2011). Dans les communes littorales, la superposition sur un même espace de mises en valeur différentes détermine le plus souvent des conflits complexes (Cadoret, 2006, 2011) dont les principaux sont: les conflits entre la préservation des espaces naturels et les usages récréatifs, les conflits nés des processus d'urbanisation, les conflits paysagers liés à la non intégration des aménagements par rapport à l'identité paysagère littorale et enfin, les conflits liés aux pollutions et aux risques (Deboudt *et al.*, 2002).
- ² La création d'espaces naturels protégés entraîne indéniablement des modifications dans la dynamique des territoires comme des modifications ou des « restrictions d'usages qui transforment la structure sociale » (Lapointe et Gagnon, 2009). Cet article propose une analyse de la fabrication et de l'évolution des conflits auquel peut être confronté un espace naturel protégé implanté dans un espace littoral déjà urbanisé et plus généralement au difficile partage de l'espace physiquement limité entre différentes vocations portées par une diversité d'acteurs. Les conflits peuvent être définis comme toutes « situations qui se produisent lorsque deux ou plusieurs parties prenantes ayant des opinions bien arrêtées s'opposent aux objectifs de conservation et qu'une

partie prenante est perçue comme faisant valoir ses intérêts aux dépens d'une autre » (Redpath *et al.*, 2013).

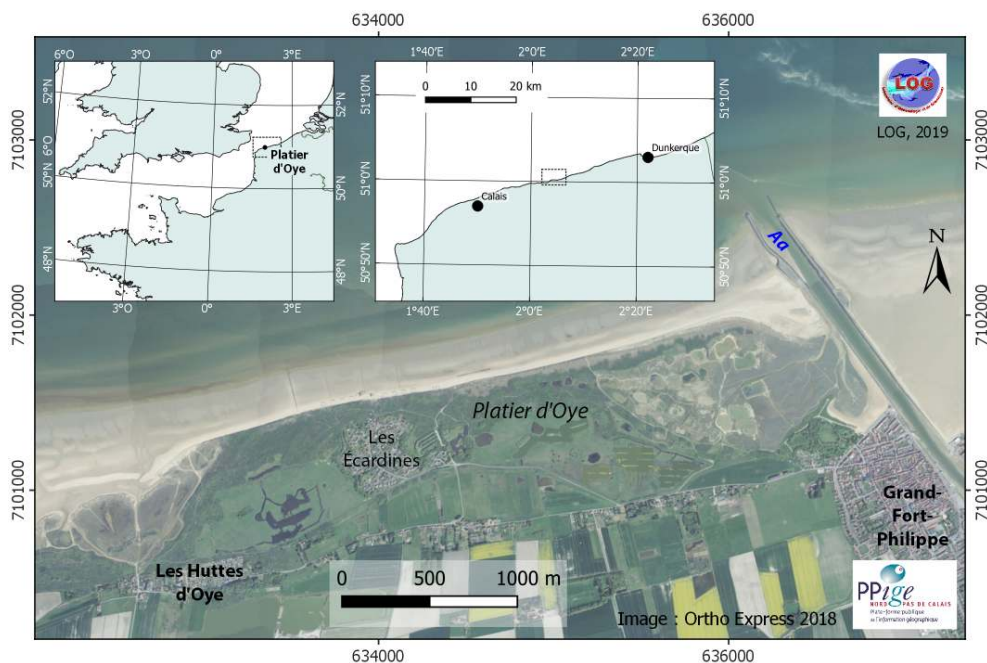
- 3 La mise en protection d'espaces déjà anthropisés peut d'une part, exacerber des conflits préexistants ou en créer de nouveaux et d'autre part, engendrer « *un sentiment de rejet, de désaveu chez les populations* » (Thomassin, 2011) par un accaparement de leur espace de vie et ayant pour conséquence directe de rejeter les dispositifs de protection. Au Platier d'Oye, comme dans de nombreux espaces littoraux, la pression foncière liée aux usages résidentiels et récréatifs, au tourisme et/ou à la protection d'espaces naturels, est exacerbée, ce qui peut rendre ces enjeux concurrentiels et difficilement compatibles, comme souligné par J. R. Clark (1997) et A. Miossec (2004).
- 4 Depuis une quarantaine d'années, en France, de nombreux habitats naturels ont été protégés de l'urbanisation littorale par des réglementations fortes (Dauvin *et al.*, 2004). Cette politique de nature conservatoire est concentrée sur la préservation d'espaces à haute valeur patrimoniale et/ou d'espèces remarquables circonscrites dans une zone restreinte (Dauvin *et al.*, 2002) qui peuvent conduire à des tensions voire à des conflits à propos de la définition de leurs limites et leur contenu quand un décalage se crée entre les impératifs nationaux et le développement local (Laslaz *et al.*, 2014; Depraz, 2015). De statuts et d'extension variables, ces périmètres souvent inscrits dans des réseaux européens ou internationaux se combinent, se juxtaposent parfois pour créer une mosaïque d'espaces protégés (Clarimont, 2013).
- 5 Une proportion importante du littoral du nord de la France est constituée de côtes basses (plages et dunes côtières) dont certaines ont connu un recul de plusieurs mètres par année pendant les dernières décennies (Héquette *et al.*, 2019). Ce recul rapide du trait de côte peut mettre en péril des habitations et autres installations humaines dans les secteurs où les dunes côtières représentent le seul rempart protégeant des submersions marines des zones basses rétro-littorales dont l'altitude est inférieure au niveau des plus hautes mers (Rufin-Soler *et al.*, 2008). Deux sites sont particulièrement représentatifs de cette situation sur le littoral de la Côte d'Opale: le littoral de la Baie de Wissant et celui du Platier d'Oye où le recul du trait de côte menace plusieurs biens immobiliers, ce qui cristallise des tensions entre riverains, associations de défense des sites, élus et collectivités territoriales (Herbert *et al.*, 2009). Ces deux sites ont été choisis afin de mener un projet de recherche sur la perception des populations locales face aux risques naturels côtiers. Ce projet, intitulé « *Quel littoral dans cinquante ans ? Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale.* » (COSACO), a été financé par la Fondation de France dans le cadre de l'appel d'offres 2016 « *Quels littoraux pour demain ? Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique en milieu littoral* ».
- 6 Le projet COSACO (2016-2020) vise à analyser les relations des habitants à leurs milieux sous l'angle de la vulnérabilité des territoires côtiers aux risques d'érosion et de submersion ainsi que des modalités d'actions, voire d'adaptation des territoires face aux risques littoraux dans un contexte de changement climatique. Ce projet se veut également participatif, avec l'implication, à chaque étape du projet, de la population et des acteurs locaux, dans le cadre de dispositifs participatifs (réunions publiques, ateliers, focus group) mobilisant également les membres de l'équipe scientifique du projet². Il se décline selon quatre objectifs spécifiques:
 - évaluer les impacts potentiels du changement climatique sur deux sites littoraux (Baie de Wissant, Platier d'Oye),

- porter à connaissance les résultats auprès de la population et des acteurs locaux,
 - impliquer les populations dans une recherche-action afin de mettre en œuvre une co-construction de stratégies d'adaptation et,
 - analyser l'acceptabilité sociale des méthodes qui pourraient être mises en œuvre par les acteurs publics.
- 7 Les données collectées et les analyses rassemblées dans cet article s'appuient sur ce projet de recherche.
- 8 Pour développer ce projet de recherche, nous nous sommes appuyés sur le site du Platier d'Oye constituant le terrain mobilisé dans cet article. Le Platier d'Oye se situe en France, le long du littoral de la mer du Nord, dans la Région Hauts de France, entre les agglomérations portuaires de Dunkerque et de Calais. Il s'agit plus précisément d'un espace naturel côtier, limité au trait de côte et à ses espaces adjacents vers la mer (plage) et vers la terre (cordon dunaire, zones humides, arrière-dune).
- 9 Le Platier d'Oye constitue en effet un creuset pour le développement des conflits d'usages habituels dans les territoires littoraux avec l'opposition entre plusieurs logiques: volonté de préservation du patrimoine naturel, volonté de garantir la pérennité d'usages traditionnels, volonté de développement des loisirs de bord de mer et du tourisme (Deboudt *et al.*, 2002).
- 10 Certains de ces conflits, et les logiques d'acteurs qui les animent ont déjà été analysés par M. Delsaut et C. Meur-Férec (2009). Les situations conflictuelles analysées à Oye-Plage par ces auteurs concernaient essentiellement les conflits entre la protection de la nature, au travers d'une Réserve naturelle nationale, et la pratique de la chasse (arbitrage juridique, zonage de l'espace). Cela passait notamment par la remise en cause du périmètre de la Réserve naturelle nationale (RNN) qui a été, dès sa création, à l'origine de conflits entre les chasseurs et les acteurs de la préservation du patrimoine naturel ainsi qu'entre les chasseurs du Nord et du Pas-de-Calais. Dans cet article, M. Delsaut et C. Meur-Férec (2009) ont souligné la difficile intégration des enjeux de la protection du patrimoine naturel et de la RNN dans les priorités des acteurs locaux, notamment parce « *que cette préservation peut impliquer l'interdiction de certaines activités ou l'acceptation de la mobilité du trait de côte* ».
- 11 À la suite de cette première étude, nous proposons d'une part, une relecture de ces conflits d'usages à partir de l'exploitation de nouvelles données obtenues dans le cadre du projet COSACO et d'autre part, l'identification et l'analyse de nouveaux conflits en lien notamment avec les risques naturels côtiers (érosion et submersion marine) exacerbés au cours des 10 dernières années en lien avec la prise en compte du changement climatique. À partir de l'analyse d'un corpus bibliographique et de recherches antérieures, le choix du terrain de recherche et la présentation des différentes étapes de la construction du territoire côtier, combinant à la fois espace urbanisé, espace de nature et espace à risques sont présentés au début de l'article. Nous restituons également le processus d'émergence des conflits dans ce territoire côtier et celui de la construction d'un territoire à risques. La seconde partie de l'article propose une analyse inédite des conflits d'usages, ceux liés à la gestion de la fréquentation et ceux en lien avec les risques d'érosion côtière et de submersion marine. Nous analysons l'évolution des conflits qui se sont construits au gré du temps autour de plusieurs enjeux (accès à la plage, aménagement, usages) et de « *l'alternance de phases de paroxysme, d'accalmies et d'apaisement* » (Laslaz, 2015) sur le territoire.

Présentation du site et méthodologie de l'enquête

- 12 Le Platier d'Oye est un espace de dunes et de plages typiques du littoral flamand entre Calais et Dunkerque (figure 1). Situé dans le département du Pas-de-Calais (France), en bordure de la mer du Nord, il s'agit d'un des espaces naturels littoraux protégés les plus septentrionaux de la France métropolitaine. Halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux, le Platier d'Oye est classé en Réserve naturelle nationale (RNN) depuis 1987. Cette RNN totalise une superficie de 391 ha répartis de la manière suivante: (i) 141 ha de parcelles cadastrées (partie « terrestre ») dont 121 ha appartiennent au Conservatoire du Littoral³ et 20 ha dépendent du Domaine public maritime⁴ (DPM) et, (ii) 250 ha allant des parcelles précédentes jusqu'aux laisses de basse mer (zones de vasières, prés salés, estran) faisant partie du DPM. C'est à ce jour, le seul site de la délégation Manche – Mer du Nord du Conservatoire du Littoral, dont le DPM est affecté par l'État au Conservatoire du littoral (Dubaille, 2016). Le périmètre de la RNN intègre également une zone de 60 ha qui a été acquise pour créer une zone tampon entre l'espace naturel protégé et le reste du territoire littoral.

Figure 1. Localisation du terrain d'étude.



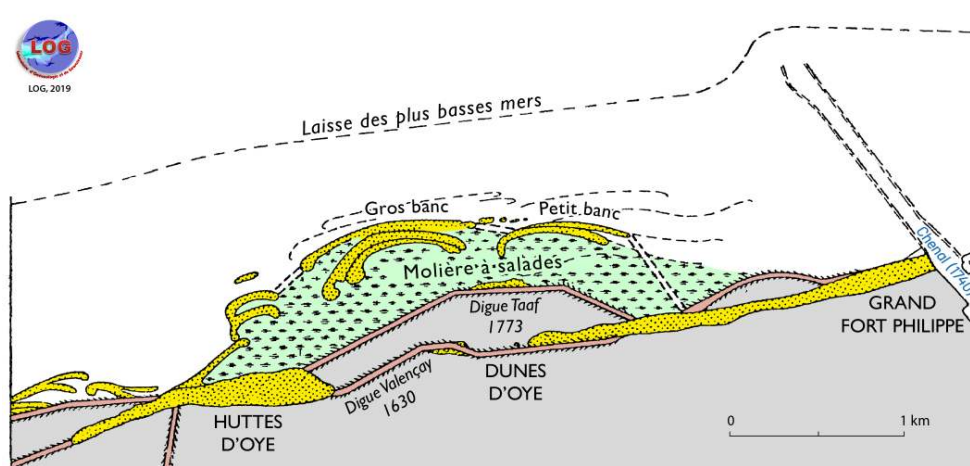
- 13 Les espaces naturels protégés (Depraz, 2008) et plus encore les Réserves naturelles nationales, qui constituent une construction territoriale sous tutelle de l'État (1957), forment la protection la plus contraignante sur le littoral métropolitain. Il s'agit d'un des principaux outils réglementaires des politiques de conservation de la nature en France. Cet outil sera complété par la loi du 10 juillet 1976⁵ qui proclame d'intérêt général la protection des espèces, des milieux et des paysages et consacre pour la première fois la notion de patrimoine naturel dans un texte de loi (Dauvin *et al.*, 2002). Les missions d'une réserve naturelle, qui protège à long terme le patrimoine naturel au travers d'une réglementation spécifique et gérée localement, s'organisent autour de trois axes principaux qui sont la protection, la gestion et la sensibilisation des différents publics.

- 14 Intégré dans le périmètre d'une réserve naturelle nationale, le Platier d'Oye présente la particularité d'accueillir un lotissement (153 habitations), les Ecardines (figure 1), qui constitue un des neuf hameaux de la commune résidentielle et agricole de Oye-Plage totalisant 5 346 habitants (2015). Ce lotissement est situé au niveau des plus hautes mers (altitude moyenne de 4 m IGN 69), à une centaine de mètres en arrière d'un cordon dunaire en érosion dont l'altitude est supérieure à 10 m dans ce secteur. Ce cordon dunaire représente l'unique rempart entre la mer et la zone retro-littorale. Le recul du trait de côte à ce niveau, bien que limité depuis quelques années grâce à des aménagements favorisant la stabilisation du cordon dunaire, pose le problème de la vulnérabilité à l'érosion côtière et à la submersion marine de ce secteur (Meur-Ferec *et al.*, 2008), dans le contexte actuel du changement climatique induisant la prévision d'une hausse du niveau de la mer et une plus grande fréquence des événements extrêmes (Cazenave et Le Cozannet, 2014).

Un contexte peu habituel: un lotissement au sein d'une Réserve naturelle nationale...

- 15 Le Platier d'Oye représente un exemple récent de poldérisation. Depuis le début du 20^e siècle, la formation du platier d'Oye est caractérisée par une avancée du trait de côte. En effet, sur les cartes d'Etat Major, dont les premiers levés dans la région datent de 1825, le site n'existe pas encore. Au début du 20^e siècle, des bancs sablo-graveleux forment une avancée (figure 2) en arrière de laquelle se développe un marais littoral, la *molière à salades*. Cette tendance naturelle à la progradation du rivage dans ce secteur a été exploitée par l'Homme et, dès 1925, des digues sont construites afin de soustraire le marais à l'influence marine et gagner de nouvelles prairies humides (Briquet, 1930). Le terrain ainsi poldérisé devient propriétaire de la société du Platier d'Oye. À partir de la fin des années 1950, deux flèches littorales se développent de part et d'autre de l'avancée que forme le littoral, et ce aux dépens du secteur central en érosion estimée en moyenne à 0,5 m/an (Zemmour, 2019). La progression des flèches littorales a favorisé la sédimentation fine et la formation de marais littoraux.

Figure 2. Evolution du littoral au début du 20^e siècle, d'après Briquet (1930).



- 16 Dans les années 1950-1960, le littoral, entre les agglomérations de Calais et Dunkerque, avait vocation à être aménagé dans le cadre du développement urbain, économique, industriel, portuaire et touristique de l'agglomération de Dunkerque. Dans le schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la région de Dunkerque de 1974 (Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque-AGUR, 2000), outre le développement portuaire, des complexes de loisirs, stations balnéaires et ports de plaisance étaient planifiés et il était prévu de construire 1 500 logements sur le site du Platier d'Oye (Deboudt, 2005). Au début des années 1960, un projet de création d'un lotissement est élaboré par la commune de Oye-Plage, en arrière du cordon dunaire qui devient propriété de la commune le 7 mars 1964. Ces terrains sont vendus en 1966 à la Société immobilière des Ecardines. Un arrêté préfectoral autorise en 1969 la société des Ecardines à réaliser la construction d'une première tranche de 153 parcelles à bâtir: le lotissement des Ecardines. Constitué de maisons individuelles, ce lotissement est édifié dans la partie centrale du polder sur une superficie de 15 hectares (Deboudt, 2005), en arrière du cordon dunaire déjà en érosion à l'époque, les blockhaus hérités de la Seconde Guerre mondiale construits dans la dune étant dans les années 1970 en voie de déstabilisation sur l'estran (figure 3). Dans les années 1970, le changement de contexte économique (marqué par des chocs pétroliers) débouche sur un abandon des projets de développement urbains, industriels et portuaires planifiés dans le SDAU de 1974, dont celui du complexe balnéaire du Platier d'Oye (Deboudt, 2005). Cet abandon est également renforcé par l'émergence, à la même époque, d'une politique nationale en France pour préserver le patrimoine naturel littoral, après la publication en 1973 d'un état des lieux du littoral français (Piquard, 1973) qui constitue une prise de conscience des conséquences de l'urbanisation sur la dégradation et la disparition des espaces littoraux de nature.

Figure 3. Photographies aériennes illustrant, durant deux décennies, l'évolution du lotissement des Ecardines, en arrière d'un cordon dunaire en érosion.



Source : Institut géographique national (I.G.N.).

- 17 Le changement de municipalité à Oye-Plage, la révision du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Calaisis, le projet de centrale nucléaire à Gravelines et le maintien d'une « coupure verte » entre les villes de Calais et Dunkerque rendent hypothétique la réalisation de constructions complémentaires et, en 1979, les terrains excédentaires du projet de lotissement (20 parcelles) sont rachetés par le ministère de

l'Équipement avant d'être rétrocédés au Conservatoire du littoral confirmant la vocation naturelle du site.

- 18 La question de sa mise en valeur se traduit dès 1980 par une convention de gestion entre le Conservatoire du littoral et la commune de Oye-Plage. En 1982, un inventaire national des ressources naturelles est effectué par le Muséum National d'Histoire naturelle. La labellisation de la Zone naturelle d'Intérêt écologique, floristique et faunistique du Platier d'Oye (ZNIEFF n° 310007286 de type 1) s'y appuie largement et pointe pour la première fois le caractère remarquable du site. C'est à cette époque qu'un projet de parc ornithologique englobant la zone protégée, le DPM au droit de celle-ci et une grande partie des vasières à l'est du site, gérée conjointement par le Conservatoire du littoral, la commune, l'ex région Nord Pas-de-Calais⁶ et le Département du Pas-de-Calais, est proposé.
- 19 À partir de 1983, et avec le soutien des municipalités successives et l'appui des partenaires départementaux et régionaux, le Conservatoire du littoral mène une politique d'extension de son périmètre d'intervention foncière en périphérie du site « historique » (Dubaille, 2016) classé par Décret n° 87-533 en Réserve naturelle nationale le 9 juillet 1987. Une deuxième phase de reconnaissance patrimoniale est engagée dès le début des années 1990. Elle s'appuie sur la création en 1991, au titre de la directive européenne « Oiseaux », de la Zone de protection spéciale qui englobe toute la réserve. Elle est intégrée au réseau européen de sites naturels protégés appelé Natura 2000 (site FR3110039) qui regroupe les zones d'importances européennes relatives aux directives européennes Habitats (ZSC) et Oiseaux (ZPS). Le site du Platier d'Oye est également classé Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO n°NC07).
- 20 Si la gestion de la réserve naturelle est assurée de 1987 à 1997 par les Espaces naturels régionaux, à compter de 1993 un syndicat mixte dénommé EDEN 62 devient, par convention avec le Conservatoire du littoral, opérateur de gestion pour le compte de la Région Nord-Pas-de-Calais. À partir de 1997, la Région se désengage de la gestion du site et c'est par voie de convention avec l'État que EDEN 62 devient l'unique gestionnaire en 2003. Depuis, un partenariat avec le monde agricole et les chasseurs a été trouvé, l'objectif étant de maintenir la vocation agricole et la richesse écologique du site.

... exposé aux risques naturels côtiers

- 21 Le recul continu du trait de côte, au droit du lotissement, depuis le début des années 1950, va peu à peu poser le problème de la vulnérabilité à l'érosion côtière et à la submersion marine de ce secteur; une rupture du cordon dunaire pouvant en effet entraîner une submersion temporaire du lotissement. Afin de limiter l'érosion du cordon dunaire et ainsi protéger les habitations, les premiers ouvrages de défense côtière sont construits en septembre 1988 par l'État, le Service maritime de Boulogne-sur-Mer et Calais (SMBC). Trois épis en pieux de bois d'une centaine de mètres de long et espacés de 200 m ont été mis en place pour capter une partie des sables transitant le long de la côte et ainsi favoriser la stabilité de la plage (Deboudt, 1997). Les ouvrages implantés en 1988 n'ont pas eu d'effets notables sur l'évolution du trait de côte, puisque l'érosion s'est poursuivie après leur installation. Durant l'hiver 1990, sept tempêtes successives frappent les littoraux du nord-ouest de la France. Ces tempêtes successives, qualifiées d'*historiques*⁷ provoquent un recul important du trait de côte (environ 10 m)

et un approfondissement des formes d'érosion éolienne sur le cordon dunaire. Les conséquences de ces tempêtes sur le cordon dunaire du Platier d'Oye ont déclenché une prise de conscience du risque potentiel de submersion du lotissement des Ecardines par les habitants et la Municipalité de Oye-Plage.

- 22 Le SMBC réalise alors une étude des risques naturels et propose des solutions de protection du lotissement des Ecardines. L'intervention doit être rapide, pour répondre aux attentes de la commune et des habitants du lotissement des Ecardines, et la moins coûteuse possible, en raison de l'absence de crédits disponibles pour le financement de cette défense côtière. En 1992 et 1993, des travaux de remblaiement, de reprofilage de dunes et des plantations d'oyats ont été réalisés. De même, le comblement des brèches et leur fixation par des plantations d'oyats ont été réalisés ainsi que le contrôle de la fréquentation du cordon dunaire par la pose de clôtures. Ces travaux ont été limités à la portion du cordon dunaire située au droit du lotissement des Ecardines.
- 23 En 2000, un quatrième épi, long de 300 m, a été construit à l'ouest des 3 épis mis en place en 1988. Ce dispositif a été accompagné par la mise en place d'un brise-lames dans la partie est du site et par l'installation d'un casier expérimental sur le haut de plage, à proximité d'un accès à la plage (accès est). Ce casier, installé en haut de plage, était constitué de poteaux de bois encerclés de ganivelles afin de favoriser l'accumulation éolienne en pied de dune. En 2010, huit autres casiers brise-vent ont été installés afin de limiter ainsi le recul du cordon dunaire. Efficaces au début des années 2000, ces structures n'ont pu limiter le recul du cordon dunaire lors des tempêtes successives des dernières années (Ruz *et al.*, 2016).
- 24 Au final, une évaluation de la vulnérabilité du territoire côtier de la commune de Oye-Plage aux risques d'érosion côtière et de submersion marine a livré les résultats suivants: concernant les aléas, le cordon dunaire subit une érosion (Zemmour, 2019) dans la partie centrale du Platier avec un secteur plus fragile au droit du lotissement. Les enjeux exposés sont constitués à la fois par les 153 maisons du lotissement et par la Réserve naturelle nationale pour son patrimoine naturel biologique exceptionnel. En ce qui concerne la gestion du problème d'érosion, aucune solution de gestion du trait de côte à long terme n'a été décidée.

Méthodologie

- 25 L'objectif de cet article étant de compléter les connaissances relatives aux conflits d'usages au sein du Platier d'Oye, il a mobilisé essentiellement les données issues de deux enquêtes par entretiens et par questionnaires, issues du projet COSACO, visant à évaluer la perception des risques littoraux par les habitants de la commune de Oye-Plage et par les acteurs participant, par quelque moyen que ce soit, à la gestion des risques naturels côtiers. Les entretiens semi-directifs, 21 au total, ont été dispensés auprès de différents acteurs ayant un rôle ou une connaissance dans la gestion des risques naturels littoraux entre 2017 et 2018 (établissements publics de l'État dont le Conservatoire du littoral, gestionnaires des espaces naturels protégés, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, associations de propriétaires, etc.). L'enquête par questionnaires, qui s'est déroulée en porte-à-porte, a eu lieu en juin et juillet 2018. Le questionnaire utilisé rassemble 99 questions réparties en 8 thématiques (logement, rapports au territoire et usages, risques, érosion et submersion, tempêtes et réchauffement climatique, prévention, enjeux et méthodes de protection). Ce sont ainsi

123 questionnaires qui ont été collectés, dont 59, dans le lotissement des Ecardines, représentant 42 % des habitants du lotissement.

- 26 Ces matériaux d'enquêtes ont fait l'objet d'un traitement basé sur l'extraction des items et des discours relatifs à la thématique analysée dans cet article, les conflits d'usages dans un espace aux vocations contradictoires (espace habité et espace naturel protégé) et menacé par des risques naturels côtiers. Ce sont ensuite plus particulièrement 6 entretiens qui ont été mobilisés pour identifier les principales récurrences, divergences ou oppositions concernant exclusivement la Réserve naturelle nationale. D'autres sources d'information sont venues compléter ces enquêtes tels que des ateliers participatifs menés dans le cadre du projet COSACO, une analyse des coupures de la presse régionale, locale, des comptes rendus de réunions (mairie, Service maritime des ports de Boulogne-sur-Mer et Calais - SMBC, comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale, etc.), des recueils photographiques auprès des habitants de la commune, des relevés d'information *in situ*. Les thématiques abordées dans les ateliers participatifs, qui se sont tenus avec une régularité d'environ un tous les 6 mois depuis la fin 2016, ont été décidées par les habitants de Oye-Plage eux-mêmes. Si deux ateliers ont respectivement concerné la gouvernance des risques et les solutions proposées dans d'autres territoires littoraux, un troisième qui envisageait les enjeux du territoire s'est surtout focalisé sur la problématique des accès à la plage dans un contexte érosif marqué. Les coupures de presse et les comptes rendus de réunions ont permis de confirmer ou d'infirmer les dires d'habitants et de mieux comprendre la construction de ce territoire côtier et les processus de fabrication des conflits qui s'y jouent.
- 27 Ces matériaux, qui nous ont permis d'identifier les conflits existants, leurs origines et les entretiens auprès des acteurs, permettent également d'apporter des éléments de réponse aux trois questions suivantes qui alimenteront la seconde partie de cet article.
- Quelles sont les origines des conflits d'usage dans cet espace littoral ?
 - Comment concilier les objectifs de protection patrimoniale avec les usages traditionnels dans un espace littoral ?
 - Comment concilier le devenir d'un territoire à forte valeur patrimoniale d'une part, et urbanisé d'autre part, dans un contexte d'élévation du niveau de la mer et d'exacerbation des risques littoraux ?

Les conflits d'usages au sein du Platier d'Oye: une régulation dans l'impasse ?

Les conflits nés de vocations contradictoires d'un espace côtier

- 28 Le lotissement des Ecardines situé sur une « côte sauvage » constituée de dunes et de garennes⁸ devait initialement accueillir entre 600 et 1 000 logements de maisons individuelles de style flamand, hollandais et picard. Pour consolider le développement de cette station balnéaire créée *ex-nihilo*, la création de nombreux équipements était envisagée, comme un centre commercial, des ensembles culturels, diverses infrastructures touristiques ou encore de nombreux équipements sportifs (article La Voix du Nord, 1967). Le platier d'Oye était voué à être entièrement artificialisé pour devenir une station balnéaire en plein cœur d'un site naturel exceptionnel. Mais, de la perspective de cadre de vie paysager et culturel, les habitants n'ont bénéficié que des avantages liés à la proximité de la mer et d'espaces naturels préservés; les commodités

et services attendus n'ont pas été installés à proximité d'un espace naturel désormais fortement réglementé. Dès lors, des tensions sont apparues à l'encontre du propriétaire et du gestionnaire de la RNN, des acteurs de la protection du patrimoine naturel, et se sont cristallisées autour de la demande d'équipements de sports et de loisirs. Plus particulièrement, c'est autour d'un terrain de tennis que les revendications ont été émises par les habitants du lotissement dans le cadre d'un collectif appelé « la Commission des Ecardines »²⁹. Présent en 1970, avant même que le lotissement ne soit construit, ce terrain de sports situé dans le périmètre de la Réserve naturelle a été supprimé en 1993 dans le cadre de l'aménagement de plans d'eau appelés « Flaques aux Oies ». Les habitants du lotissement ont alors dénoncé la suppression définitive de cet équipement et l'abandon de l'installation des autres aménagements de loisirs prévus initialement lors de l'achat de leur parcelle (terrains de basket, de tennis, de boules, piste de jogging). Des négociations pour trouver un compromis se sont engagées entre la mairie, les gestionnaires de la Réserve naturelle et la commission des Ecardines, mais seul un terrain de football, a vu le jour en 1993 avant de finalement disparaître. Outre le manque d'aménagements de loisirs initialement promis par la commune, la commission des Ecardines a aussi revendiqué auprès de la mairie plusieurs mesures pour l'amélioration de leur cadre de vie: mise en place de transport scolaire et de navette afin d'être mieux connecté au centre du village, réalisation d'un éclairage du quartier, mise en place de panneaux de signalisation, amélioration de l'état de la voirie, meilleure gestion des espaces verts et des eaux pluviales ou encore assurer un meilleur accès à la plage). Ainsi, le socle d'un processus conflictuel s'est constitué à partir du décalage concernant les orientations pour la mise en valeur du territoire côtier entre d'une part, les aspirations des habitants en faveur de nouveaux équipements promis lors de l'achat des parcelles du lotissement et, d'autre part, les nouvelles stratégies de protection du patrimoine naturel et les restrictions nécessairement induites par la réglementation associée à la création de la Réserve naturelle.

Les conflits nés de la patrimonialisation de la nature littorale et des usages cynégétiques traditionnels

- 29 Si, une des grandes difficultés à laquelle se trouve confronté un gestionnaire d'espace naturel protégé est « de mettre en adéquation les nécessités environnementales d'une Réserve naturelle d'importance nationale et les activités des chasseurs » (Lecoquière, 2013), au Platier d'Oye, le sujet de la délimitation du périmètre de la réserve naturelle a également constitué un autre élément constitutif du processus d'émergence de conflits entre la protection du patrimoine naturel et la pratique de la chasse, usage traditionnel dans cet espace côtier. Comme le souligne C. Chadenas (2019) « *le simple fait de poser un trait sur une feuille, de poser une limite, puis éventuellement, sa matérialisation sur le terrain, engendre des modifications parfois majeures pour le territoire, des tensions voire des conflits* ».
- 30 Si l'objectif premier est la création d'un espace naturel protégé notamment pour la protection des oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs, on peut déjà s'étonner que les limites officielles de la Réserve naturelle (figure 4) ne correspondent pas aux limites naturelles de cet espace côtier. En effet, à l'est du Platier d'Oye, l'extrémité de la flèche sableuse ainsi qu'une partie du schorre ne sont pas incluses dans le périmètre de la Réserve dont la limite correspond à la frontière administrative entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Par ailleurs, en 1985, lors du dépôt du dossier de création

de la réserve naturelle auprès des services de l'État, la commune de Grand-Fort-Philippe, frontalière (et située dans le département du Nord), n'a pas souhaité s'y associer préférant proposer pour cet espace le maintien d'une pratique de la chasse aux gibiers d'eau. Ainsi, ce périmètre, dès la mise en place de la Réserve naturelle, a été contesté et est à l'origine de conflits et d'une remise en cause permanente par les chasseurs. Certains considérant que *« le Pas-de-Calais ne devait pas se trouver là ! Il y a une simple limite à base de poteaux. Après, est-ce que les limites sont vraiment réelles par rapport au cadastre... J'avais prouvé le contraire (...) je n'ai pas pu attaquer l'arrêté, j'ai été informé trop tard et qu'on avait que deux mois pour attaquer l'arrêté »* (entretien avec un chasseur de l'Association des Chasseurs Côtiers du Littoral Nord). Cet imbroglio à propos des limites conjointes entre la réserve et les départements est d'ailleurs confirmé en 2011 lors de la tenue en Préfecture, le 28 avril, d'un comité de gestion de la RNN. Comme le souligne Monsieur D. *« en ce qui concerne la limite entre le Nord et le Pas-de-Calais, il faut savoir qu'il y a une information erronée sur les cartes IGN, qui ne prennent pas en compte le transfert de parcelles du Pas-de-Calais vers le Nord. Ce qui explique les doutes qui subsistent sur la limite entre les 2 départements »*. Le décret ne sera donc pas respecté, ni pour ce qu'il fixe à propos des limites orientales de la Réserve, ni pour la réglementation qu'il établit. Un schéma réalisé antérieurement à la publication du décret de création de la réserve naturelle, et amputant celle-ci d'une partie du DPM dans une concertation entre l'administration locale et les chasseurs, va devenir le « faux-vrai » tracé (figure 5) repris par l'ensemble des autorités (Préfecture, Sous-préfecture, ministère, administrations diverses, police et gendarmerie), des journalistes, des chasseurs; les huttes présentes à l'intérieur de ce tracé illégal vont devenir le symbole d'une lutte territoriale jusqu'au début de la décennie 2000. On pourra lire que les chasseurs qui louaient ces huttes ont été considérés, à tort, comme des *« braconniers légalement autorisés »*¹⁰ du fait qu'ils avaient non seulement obtenu de la part des services de l'État, qui gère le DPM, des baux de chasse, mais également un arrêté municipal qui leur permettait, dès 1990, de les utiliser. Ce n'est qu'après une longue procédure contentieuse et la pression constante de l'association environnementale, Nord Nature, que les 35 chasseurs incriminés ont été chassés de la RNN et que les limites officielles ont été définitivement rétablies et matérialisées physiquement sur le terrain (Nord Nature, 2000). C'est donc une longue période de lutte initiée par une association environnementale qui a été déterminante et qui a permis d'acter la matérialité de la réserve naturelle dans ce territoire côtier.

Figure 4. Périmètres de protection de la nature à l'échelle du Platier d'Oye.

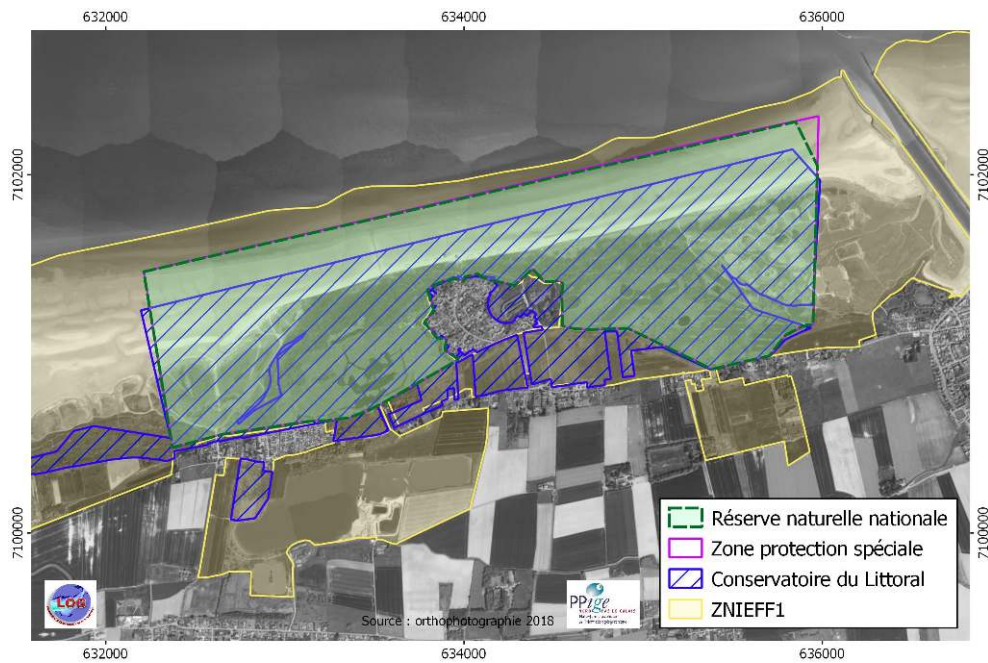
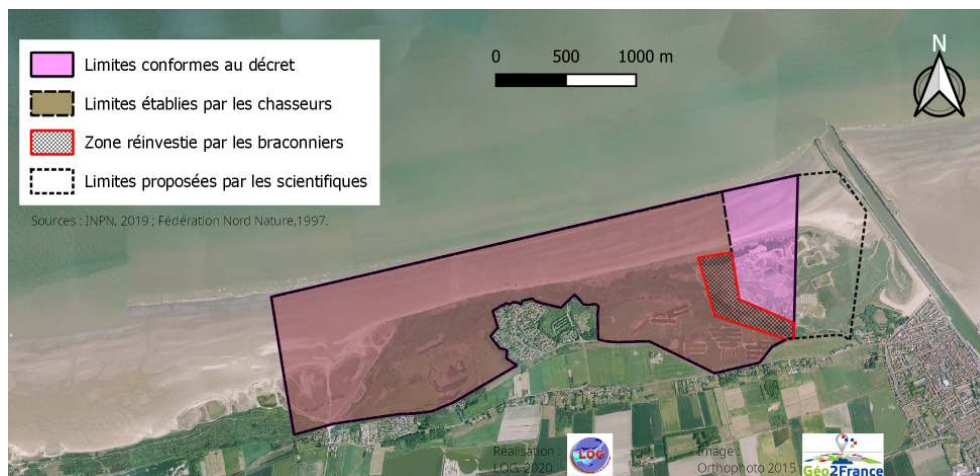


Figure 5. Les différents tracés de la discorde.



- 31 Aujourd'hui, si uniquement les huttes de chasse sont utilisées par les derniers chasseurs de la commune de Grand Fort Philippe, leurs présences et leur localisation en continuité de la réserve naturelle interrogent toujours. Si pour le gestionnaire (EDEN 62), la chasse est, depuis plus de 20 ans, une « *pratique engendrant une dépréciation de l'image de celle-ci [la RNN]* » (deuxième plan de gestion, 1996-2000), selon le propriétaire (Conservatoire du Littoral), il faudrait pouvoir « *ré-encherir le système écologique du platier d'Oye en rachetant les territoires en périphérie et en essayant d'interdire la chasse qui est trop proche de la réserve* ».

De la gestion de la fréquentation à celle des risques littoraux: les nouveaux conflits difficiles à réguler

- 32 Pour le Conservatoire du littoral comme EDEN 62, l'un des principaux enjeux concernant la gestion des espaces naturels protégés du Platier d'Oye a été de limiter la pression humaine sur le patrimoine naturel compte tenu de la présence du lotissement. Ainsi, la fermeture des prairies et la création d'un talus à l'ouest du lotissement dès la création de la Réserve ont permis « *de réduire tout dérangement de ces zones de premières importances pour les oiseaux* ». Des aménagements ont également été réalisés pour limiter la fréquentation anarchique du cordon dunaire en partie liée à l'usage abusif de la voiture. Au niveau du lotissement, deux accès empruntés par les usagers sont identifiés: au droit des Ecardines, où un passage en béton hérité de l'occupation allemande permet un accès aux voitures jusqu'au bourrelet littoral, et à l'est du lotissement où une zone de stationnement existante depuis la fin des années 1970 se situe en proximité directe derrière le cordon dunaire (figure 3). La priorité, à la fin de la décennie 1980, est bien de limiter la fréquentation motorisée au plus près de la plage avec le recul du parking et la mise en place de plots au niveau de ces deux accès. Avant même l'officialisation de la création de la Réserve, un encadrement de la fréquentation piétonne a été réalisé au droit et à l'est du lotissement. En effet, des aménagements en caillebotis y ont été réalisés afin de formaliser deux accès à la plage et d'organiser au mieux les flux piétonniers (Duval, 1986). Après les travaux de reprofilage des dunes en 1992, ces accès ont laissé place à des escaliers de franchissement du cordon dunaire, d'abord celui situé à l'est puis celui au droit du lotissement (dit escalier ouest). En effet, ce dernier n'a été construit qu'après plusieurs tentatives des gestionnaires de clôturer la zone de contact entre le lotissement et la dune - clôtures qui étaient systématiquement vandalisées par les habitants pour assurer leur accès à la mer.
- 33 Ainsi, ces nouveaux équipements, très tôt considérés comme « *une contrainte tolérée* »¹¹ au sein de la Réserve naturelle, vont permettre non seulement de canaliser les flux d'usagers, mais également de réduire l'érosion dunaire au niveau des siffle-vents qui est une préoccupation majeure des habitants pour la sécurité du lotissement. Dans les décennies 1980-1990, cette inquiétude grandissante induit une vive contestation à l'égard du propriétaire et du gestionnaire. Les habitants dénoncent la priorité accordée à une gestion naturaliste du Platier d'Oye au détriment de leur sécurité et de la gestion des risques naturels côtiers. Ils sont soutenus par le Maire de la commune de Oye-Plage qui indique en effet que s'il faut « *tenir compte de toutes les espèces humaines, végétales ou animales qui existent, mais que, peut-être, l'espèce humaine mériterait plus de considération* » (Maire de Oye-Plage, compte rendu du 16/02/1994). Bien que la mise en place de ces équipements destinés à maîtriser la fréquentation ait pu être considérée, par les habitants, comme un moyen actif de lutte contre l'érosion induite par le piétinement des dunes, ils restent malheureusement tributaires des conditions météo-océaniques et de l'évolution géomorphologique du cordon dunaire.
- 34 Ainsi, les détériorations répétées des escaliers par les vagues lors des événements de tempête dans les années 1990-2000 ont constitué un point de focalisation des récriminations des habitants des Ecardines à l'égard du propriétaire (Conservatoire du Littoral) et du gestionnaire du site (EDEN 62) et, plus globalement, des acteurs de la protection du patrimoine naturel. En 2011, ces derniers engagent des travaux de rénovation de l'escalier Ouest. En mars 2012, l'escalier Est encore appelé « grand

escalier », devient un plan incliné (figure 6). Il autorise aux personnes à mobilité réduite un accès à la plage. Plus haut que l'escalier précédent, il offre également un point de vue sans égal sur l'ensemble du Platier d'Oye. Enfin, ces escaliers ont été fortement endommagés puis réparés après la tempête Xaver (2013), puis à nouveau partiellement détruits début 2016 (tempête Ruzica), puis de nouveau très endommagés début 2017 (tempête Egon), et début 2018 lors de la tempête Eleanore. Après cet événement, l'escalier Ouest, détruit, n'a pu être reconstruit, le cordon dunaire étant entaillé en falaise vive très instable, l'accès à la plage a été fermé. L'escalier est a été reconstruit, mais de façon provisoire (figure 6).

Figure 6. Les accès à la plage Est et Ouest, avant et après des événements tempétueux.



Sources : Ph. Lemaire (2016-2017), M.-H. Ruz (2018-2019).

- 35 Le Conservatoire du Littoral et EDEN 62, qui n'ont pas vocation à lutter systématiquement contre des phénomènes naturels inévitables, considèrent que ces aménagements sont une hérésie dans ce contexte morphologique et météo-océanique:
- « dans ce secteur-là, on a des effets interpellant et ça on l'a totalement oublié dans le concept d'aménagement de la réserve naturelle. Dès lors qu'on a un cordon dunaire reconnu comme évolutif (..) on peut considérer que c'était une aberration d'installer quelque chose de fixe dans un milieu naturel qui bougeait » (Conservatoire du Littoral).
- 36 Si le Conservatoire du Littoral ne possède pas une mission en lien avec la gestion des risques naturels côtiers, il permet de « *conserver une part de l'espace littoral; (...) en conserver l'aspect et en conserver l'accès* » (Piquard, 1973 cité dans: Chadenas, 2019) et assure ainsi que la « *mer soit un bien commun à l'ensemble des citoyens* » (Piquard, 1973). C'est d'ailleurs cet accès à la mer et le cadre de vie qui a justifié le choix d'installation des habitants des Ecardines. Pour 68 % d'entre eux, ils ont choisi le Platier d'Oye pour le cadre de vie, en particulier la proximité avec la mer expliquant l'importance que revêtent les accès. En effet, à la question, « faut-il protéger les accès à la mer », 46 % des habitants des Ecardines considèrent qu'il le faut absolument, « qu'importe le prix que cela représente ». Par rapport aux autres enjeux menacés par les risques naturels

côtiers et cités dans l'enquête, nous constatons que la protection des accès à la mer l'emporte largement devant « la protection d'une résidence principale » (29 %), « les activités économiques » (34 %) et, « les bâtiments publics » (36 %). Inversement, les accès à la mer sont moins cités que la « protection d'un lotissement » (61 %) ou « la protection de la nature » (49 %).

- 37 Toutefois, lors des réunions et ateliers participatifs du projet COSACO nombreux ont été les habitants qui ont exprimé le sentiment d'être dépossédés de leur accès à la plage en le revendiquant d'ailleurs parfois violemment; par exemple:

« moi, ça fait six ans que j'habite aux Ecardines. Moi, j'ai toujours entendu qu'EDEN 62 était contre le lotissement des Ecardines donc ils font tout ce qu'ils veulent pour les virer. Donc si pour vous faire chier, on va fermer l'escalier, on le fera. Moi, j'ai toujours entendu ça. Et je ne suis pas le seul aux Ecardines qui pense ça. C'est pour ça, c'est marrant » (un habitant des Ecardines, atelier participatif de septembre 2017).

- 38 Certains vont même plus loin en se considérant de moindre importance face aux espèces patrimoniales protégées

« lorsque l'on compare les investissements utilisés sur le platier au bien-être des animaux sauvages, par rapport à ce qui est fait sur le lotissement, hormis à la résidence de Monsieur le Garde du Conservatoire, on se dit que les animaux sauvages ou migrateurs font preuve de plus d'intérêt que les personnes humaines du lotissement » (un habitant des Ecardines, atelier participatif de mars 2018).

- 39 Dans le cadre des réunions et ateliers participatifs du projet COSACO organisés en 2016, 2017 et 2018, la problématique des escaliers, et indirectement de l'accès à la mer, a énormément cristallisé les débats au point qu'un grand nombre d'habitants se focalisaient davantage sur le problème de ces accès que sur les réels problèmes d'érosion pourtant visibles au droit de leur lotissement. Même si cette privation d'usages récréatifs peut être vue comme symbolique et anecdotique, elle remet véritablement en cause leur « *territoire d'appartenance de vie* » (Lapointe et Gagnon, 2009).

- 40 Certains habitants font pression auprès des élus (courriers, pétitions, etc..) et d'EDEN 62, par l'intermédiaire des gardes du Conservatoire du littoral, qu'ils tiennent, notamment par leur présence quotidienne, comme responsables des décisions prises. En effet, ces derniers reçoivent de nombreuses sollicitations par courrier ou sont souvent interpellés dans le cadre de réunions publiques dont certaines n'ont parfois aucun rapport avec les risques littoraux. Les acteurs se justifient sans cesse de l'impossibilité de reconstruire l'escalier Ouest du fait de l'état actuel de la dune et, désormais, cette question est devenue tellement sensible que les acteurs évitent de communiquer dessus.

- 41 De plus, ils déplorent que l'interdiction d'emprunter les escaliers ne soit pas respectée et que des passages continus accentuent l'érosion de ce secteur comme l'ont remarqué les gardes du Conservatoire du Littoral: « *Nous on ferme les escaliers et les gens forment un passage dans la dune. Ça va créer des siffle-vents. Ils n'ont pas de vision à long terme, chacun voit son petit avantage* ».

- 42 Les habitants ont conscience que leur lotissement est exposé à un risque littoral comme le montre l'enquête, où respectivement 64 % et 69 % des répondants ont estimé l'exposition de leur logement à un risque d'érosion et de submersion. Lors de la tempête de 1953¹², le polder du Platier d'Oye a été submergé par 75 cm d'eau. Début 1976, la nappe phréatique était remontée jusqu'à la côte 3,30 NGF fragilisant les

maisons nouvellement construites du lotissement des Ecardines. Si le souvenir de ces événements est encore présent dans la mémoire collective (20 % des habitants mentionnent spontanément l'événement de 1953), la population locale a d'autant plus de mal à comprendre que l'on puisse potentiellement l'y exposer en creusant de nouvelles mares dans le marais maritime. Ces dernières années (2012-2015), d'importants travaux ont été menés sur la RNN pour la mise en œuvre des opérations inscrites dans le document d'objectifs (DOCOB)¹³ du site Natura 2000 et pour la révision du schéma d'accueil du public dans la réserve naturelle (Theilliez, 2016). Dans la partie est de la Réserve, les travaux ont consisté à restaurer des habitats de type prés salés. Ainsi, 20 huttes de chasse ont été démontées entre 2008 et 2014 et les digues situées en périphérie des anciennes mares de hutte ont été arasées de manière à rétablir un fonctionnement naturel lié au recouvrement par la mer. Près de 90 000 m³ de sable ont été déplacés. Ces travaux ont inquiété les résidents du lotissement. Comme le souligne EDEN 62, « avec les travaux de restauration du platier sur la zone des huttes, pour eux [les habitants] on avait qu'un seul objectif: noyer le lotissement encore plus vite [...] noyer les Ecardines. C'est ingérable ».

- 43 Contrairement aux années 1990, ce n'est plus uniquement le recul du cordon dunaire au droit des Ecardines qui est source de préoccupations pour les habitants, mais c'est davantage le secteur au niveau des anciennes huttes de chasse, à l'est, où les entrées d'eau marines peuvent avoir lieu à la suite d'une tempête. Lors de la tempête Xaver, en décembre 2013, par précaution, la mairie de Oye-Plage avait conseillé aux 260 habitants du lotissement des Ecardines de dormir en dehors de chez eux la nuit du 4 décembre 2013, sans omettre de fermer ouvertures et compteurs de gaz, eau et électricité. Si cette tempête n'a pas été à l'origine d'une submersion marine – elle a malgré tout entaillé le versant dunaire et l'a fait reculer de plus de 2 m par endroits; elle a exacerbé les inquiétudes des populations face au risque de submersion.
- 44 Dès lors, l'idée de déménager à cause des risques littoraux est envisageable pour 76 % des habitants des Ecardines interrogés contrairement aux 24 % pour qui c'est inenvisageable, même en cas de danger immédiat. Pour ceux qui accepteraient de déménager, 3 modalités conditionneraient cette proposition à savoir une contribution financière (55 %), un risque « vraiment très important » (27 %) et une contrainte (13 %).

La superposition des dispositifs et pratiques de gestion de l'espace côtier complique la régulation des conflits

- 45 Pour le site du Platier d'Oye, plusieurs projets (PPRL, DOCOB du site Natura 2000) et pratiques de gestion (opérations de déminage) ont concerné la gestion du territoire au cours des 10 dernières années et sont venus alimenter les conflits entre acteurs concernant les usages et vocation de cet espace côtier.
- 46 Au lendemain de la tempête Xynthia (Chauveau *et al.*, 2017), en 2010, l'État a relancé la dynamique d'élaboration des Plans de prévention des risques littoraux (PPRL) et a prescrit de nombreux PPRL. L'un d'entre eux couvre les secteurs allant de Gravelines à Oye-Plage suscitant ainsi une inquiétude supplémentaire auprès des populations riveraines depuis son entrée en vigueur le 26 octobre 2017. Ce document réglementaire est un outil majeur de la politique de prévention des risques naturels côtiers en France (Deboudt, 2010) en limitant le développement de l'urbanisation dans les zones exposées de forts aléas et en prévoyant une adaptation du bâti existant pour réduire sa

vulnérabilité aux risques d'érosion et de submersion marine. La publication dans ce PPRL de cartes d'aléas à l'horizon 2100, montrant de vastes secteurs susceptibles de connaître des submersions marines, interpelle les populations locales et les associations de riverains qui contestent souvent ces documents. Dès lors, en fonction des zonages contenus dans le PPRL et de la révision du document d'urbanisme communal, le Plan local d'urbanisme (PLU), les nouvelles constructions sont interdites (ou alors sous certaines conditions) et certains habitants doivent adapter leur logement à des normes de sécurité (par exemple, créer un espace refuge avec un deuxième étage). Ces travaux sont obligatoires et sont remboursés à hauteur de 40 % par l'État (PPRL de Oye-Plage à Gravelines, 2017); l'aide de l'État peut s'élever à 80 % si la somme n'excède pas 10 % de la valeur vénale du bien depuis juillet 2019.

- 47 Depuis la prescription et les premières propositions issues du PPRL en septembre 2011, une quarantaine d'habitants se sont regroupés dans une association de riverains appelée « les Ecardiens ». Ces habitants, inquiets et opposés aux zonages du PPRL (zone « aléa fort » et « aléa moyen ») à l'intérieur desquels se situent leurs habitations, dénoncent la stigmatisation de leur lotissement des Ecardines et la difficulté engendrée par ce PPRL pour ce qui concerne la vente éventuelle de leur bien immobilier. Une méfiance vis-à-vis des différents acteurs impliqués dans la gestion du Platier d'Oye découle de ce climat de peur et de mécontentement. C'est notamment le cas avec les services de l'État et la Mairie de Oye-Plage qui sont critiqués dans le cadre des évolutions successives des zonages de submersion dans le cadre de la préparation du PPRL; les zones d'aléas ayant fortement évolué entre 2011, 2013 et 2016. Selon un habitant du lotissement des Ecardines, « ils [les services de l'état] n'ont jamais su nous expliquer pourquoi le PPRL a bougé trois fois en six ans »¹⁴.
- 48 Cette méfiance envers les acteurs en charge de la gestion du Platier d'Oye concerne également les démineurs qui interviennent régulièrement sur la plage au droit du lotissement lorsque l'érosion laisse apparaître des engins explosifs hérités de la Seconde Guerre mondiale. Ces derniers sont accusés de fragiliser le cordon dunaire. Dans le cadre d'une réunion publique organisée à Oye-Plage en janvier 2011, les services concernés de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord ont été interpellés pour justifier leurs opérations auprès des habitants. Mais c'est avant tout envers le propriétaire et le gestionnaire de l'espace naturel protégé, respectivement le Conservatoire du littoral et EDEN 62, que les accusations sont les plus fortes. En effet, ces derniers sont considérés comme étant les instigateurs, avec l'aide des démineurs, des services de l'État et de la Mairie, d'un « complot » dont le premier objectif serait d'étendre le périmètre de la réserve naturelle et le second d'inonder le polder avec le lotissement. Ainsi, dans l'article du 15/03/2012, on pouvait lire: « Françoise H. habite au nord du lotissement des Ecardines, sur la façade littorale de la commune. Depuis quelques années, cette zone serait la cible des écologistes qui, avec la collusion des pouvoirs publics, mèneraient une campagne d'intimidation auprès des habitants en *“faisant croire que la submersion marine est inévitable, ce qui est absolument faux”*. Pourquoi une telle propagande ? *“Pour rendre cet espace à la nature”* soutient Françoise H. *“Cela peut paraître gros, je sais, mais les quarante membres de l'association et moi-même sommes convaincus qu'on manigance dans notre dos”*. *“J'ai bien conscience que certains peuvent avoir du mal à nous croire”* témoigne Brigitte C., secrétaire. *Mais pourquoi dans ce cas font-ils exploser depuis quelques années les engins de guerre trouvés sur la plage au pied de la dune si ce n'est pour la fragiliser encore davantage et créer un climat de peur autour des inondations ? »*.

- 49 Ainsi, contrairement aux années 1990 où les habitants reprochaient une priorité accordée à la gestion naturaliste au détriment de celle des risques naturels côtiers, il est désormais dénoncé une incompatibilité entre cette gestion naturaliste et celle des risques naturels côtiers. Bien que le collectif d'habitants, l'association des Ecardiens, soit dissoute depuis 2015, un certain nombre d'habitants continue de percevoir les actions du Conservatoire du Littoral et d'EDEN 62 comme une menace à l'encontre du lotissement des Ecardines et de ses habitants. Cette posture pourrait renforcer de nouveaux conflits entre acteurs à propos des vocations et des usages du Platier d'Oye; en effet, le dernier plan de gestion de la réserve naturelle, en cours de validation, prévoit de favoriser de nouvelles entrées d'eau de mer sur la partie ouest du Platier d'Oye (Cossement *et al.*, 2019).

Synthèse et Conclusion

- 50 Notre projet de recherche « Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale » (COSACO) a permis de recueillir les données originales et inédites mobilisées dans cet article et de réaliser ces analyses; il constitue une opportunité pour mettre en relation les acteurs de ce territoire côtier, en leur proposant de s'intéresser à l'évolution du littoral soumis aux risques naturels, d'ici à une cinquantaine d'années. La démarche de co-construction mise en œuvre par les chercheurs à partir de méthodes participatives rend visibles les confrontations entre ces différentes logiques d'utilisation et de mise en valeur de l'espace côtier.

Les biais de perception pour comprendre les visions multiples des risques littoraux

- 51 Si, comme nous venons de le voir, les associations et les collectifs d'habitants jouent un rôle de « révélateur social et environnemental », ils permettent aussi de porter un message sur « la territorialité des enjeux » (Jobert, 1998). Actuellement, deux associations servant « à la fois à mobiliser et à légitimer un discours » (Cadoret, 2017) se focalisent sur la question des risques naturels littoraux. La première, « les oubliés des Ecardines », se caractérise, dans la continuité de « l'association des Ecardiens », par une méfiance accrue envers EDEN 62 qu'elle tient pour responsable du *statu quo* concernant le sujet des accès à la mer à partir du lotissement via l'escalier Ouest. La deuxième, l'« association des citoyens Ansériens en danger » se focalise sur la problématique des risques naturels littoraux avec un discours sensiblement différent puisque, si elle remet en cause la gestion de l'État au travers du PPRL, elle considère la RNN comme un avantage pour le cadre de vie sans constituer un obstacle dans la gestion des risques littoraux.
- 52 Comme nous avons pu l'évaluer, chaque habitant des Ecardines a une vision différente du risque littoral, entre acceptation et déni, qui est souvent dépendante d'un « triple point de vue: celui de son savoir, celui de ses intérêts économiques et sociaux, et celui de ses valeurs » (Hellequin *et al.*, 2013). Ces points de vue peuvent les éloigner de la « réalité » et induire plusieurs biais de perception (Horlick-Jones, 1998 cité dans: Hellequin *et al.*, 2013). Ainsi, certains habitants des Ecardines semblent développer ce que P. Peretti-Watel (2003) nomme le « biais d'optimisme » qui les amènent à croire qu'ils sont moins exposés à un risque littoral, par exemple, que d'autres habitants dans

des contextes similaires bien qu'ils vivent sur une côte basse meuble, et protégés de la mer par un simple cordon dunaire. Ce biais a également été observé chez les riverains vivant à proximité d'usines dangereuses (Flanquart *et al.*, 2013) et que T. Coanus *et al.*, (2007) ont qualifié de « mistigri » avec l'instauration « d'une rhétorique de dénégation du risque ». Si certains habitants des Ecardines évoquent toutefois l'érosion du cordon dunaire, les entrées d'eau de mer dans les parties orientales et occidentales de la Réserve, ils prennent, individuellement, peu de disposition pour s'en protéger; seules les mesures imposées par l'État dans le cadre du PPRL semblent légitimer cette protection. Pourtant, comme nous l'avons vu dans l'enquête, ils font une évaluation peu optimiste de l'avenir de leur logement et du territoire. Cette « perception paradoxale relève bien d'un biais d'optimisme » comme l'ont observé A.-P. Hellequin *et al.* (2013) sur la côte languedocienne. Pour d'autres chercheurs (Bickerstaff *et al.*, 2006; Venables *et al.*, 2009), les biais de perception sont à rechercher dans l'importance des environnements locaux. Dans ce cas, les habitants ont tendance à surestimer la valeur des environnements naturels, même s'ils sont dangereux, et à se déclarer y être très attachés (Hellequin *et al.*, 2013).

La dimension de l'attachement pour contribuer à la régulation des conflits

- 53 Nous voulons également revenir dans cette synthèse sur des points de convergences entre des logiques d'appropriation de l'espace côtier et d'identification des enjeux sociaux dont la prise en compte est nécessaire pour parvenir à la régulation de ces différents conflits. L'espace naturel devient « *un espace produit par l'action sociale* » (Di méo, 1995 et 1998 cité dans: Chadenas, 2019).
- 54 Si certains conflits peuvent être antérieurs à la création d'un espace naturel protégé, sa mise en place au sein d'un territoire déjà anthropisé fait rarement consensus. Plus généralement les habitants et les usagers s'en sentent dépossédés et doivent « *requestionner* » (de Cacqueray *et al.*, 2018) leur mode d'habiter (Robert et Melin, 2016; de Lajartre *et al.*, 2016). Dans le cas du Platier d'Oye, les conflits des habitants avec les acteurs de la Réserve naturelle nationale ont évolué en miroir du changement de paradigme autour de l'espace protégé passant de la préservation de l'environnement à la sauvegarde du patrimoine naturel puis à la préservation de la biodiversité. Si la conception théorique des logiques de conservation de la nature a accompagné l'évolution de la patrimonialisation, du côté des habitants, l'attachement au lieu s'est fait de plus en plus prégnant. Au regard des discours entendus lors des ateliers participatifs, un lien positif et affectif s'est tissé avec cet espace et en réponse à leur attachement, et au manque de communication et de concertation de la part des acteurs de la préservation, les habitants n'ont trouvé comme seule réponse qu'une certaine « *forme de violence physique, verbale* » (Laslaz, 2015) et pouvant être « *virulents à l'encontre de ceux menaçant leurs entités aimées* » (Sébastien, 2016). Pourtant, il semble désormais nécessaire de prendre en compte les enjeux sociaux dans la définition des modes de protection et de gestion assurant « *une construction sociale de la relation à l'espace protégé* » (Laslaz, 2015) et marquant les « *débuts du paradigme intégrateur qui consiste en un élargissement des objectifs de protection de la nature vers des considérations non écologiques et plus largement sociales* » (Depraz, 2008).

- 55 Dans ce territoire, où la priorité des enjeux reste fondamentalement différente, ce sont en fait deux conceptions de l'environnement qui s'opposent entre les acteurs de la protection qui ont une vision très écologique de cet espace et les habitants qui en ont une vision très utilitariste (Moser *et al.*, 2010). En effet, à des logiques de préservation du patrimoine naturel défendues par le Conservatoire du Littoral et le gestionnaire de la Réserve naturelle, EDEN 62, se superposent des logiques de défense d'un lieu habité défendues par les habitants de la commune et plus encore par les habitants du lotissement des Ecardines, de maintien d'un accès à la mer pour des usages traditionnels de l'espace côtier comme la promenade ou la pratique de la chasse. La position de l'État, privé aujourd'hui de financement disponible pour mettre en œuvre une politique de défense côtière, débouche sur un *statu quo*. Aucun des conflits décrits dans cet article n'a trouvé de modalités de résolution à ce jour.
- 56 L'un des principaux résultats issus de notre analyse concerne l'identification d'une logique d'attachement au lieu chez les habitants du lotissement des Ecardines, non formalisé réellement lors des différentes rencontres du dispositif participatif de notre recherche. A. Dauphiné (2005) souligne qu'« *identifier les dimensions d'attachement au lieu permet de comprendre, voire d'anticiper des mécanismes de renforcement d'oppositions et d'approfondir la compréhension des systèmes conflictuels* ». Plus globalement, les travaux de A. Cadoret (2017) sur la contribution de cette dimension de l'attachement aux lieux pour réguler les conflits liés à l'environnement dans un site littoral sont également confirmés par notre analyse.

La question des acteurs absents ou silencieux

- 57 Une limite reste néanmoins encore non dépassée pour envisager cette régulation des conflits entre acteurs dans le Platier d'Oye. Dans les travaux de V. Deldrève et P. Deboudt (2012) à propos du Parc national des Calanques de Marseille, l'importance « des dispositifs de concertation, devenus des passages obligés pour l'action publique dans le champ de l'environnement et plus particulièrement de la gestion des milieux naturels » est soulignée. D'après L. Laslaz (2010), « les modalités émergentes de gouvernance, de concertation et d'implication participative des populations résidentes recomposent les rapports à la protection de l'environnement ». Alban et Lewis (2005) notent que « l'introduction de la démocratie participative dans ce secteur ambitionne de répondre à deux attentes pragmatiques: débloquent les conflits liés aux problématiques environnementales, opposant les acteurs d'un territoire, et intégrer l'environnement aux problématiques de développement du territoire afin d'atteindre des objectifs de durabilité ». Cependant, ces auteurs ajoutent au terme d'une étude menée sur le littoral aquitain que les processus de concertation mis en œuvre ont un succès relatif selon la manière dont ils sont montés, et dont les enjeux sont identifiés; la difficulté inhérente à la démocratie participative étant de « parvenir à réunir les acteurs de manière efficace et efficiente ». Parallèlement, V. Van Tilbeurgh (2007) montre à propos de la mer d'Iroise que le processus de construction de « la nature à protéger » est le produit de négociations entre acteurs et que celles-ci supposent l'élaboration de compromis entre des interprétations différentes de ce qu'est « le milieu naturel ». D'après V. Deldrève et P. Deboudt (2012), ces deux derniers constats relatifs à l'espace littoral et marin amènent à s'interroger sur qui construit (qui participe et ne participe pas) et ce qu'on construit.

- 58 C'est donc la parole des acteurs non présents ou qui ne sont pas exprimés dans les différentes rencontres organisées lors du projet COSACO qui constitue cette limite non dépassée. Dans son analyse de la prise en compte des territorialités nécessaires pour la régulation des conflits, A. Cadoret (2017) évoque « ce risque pour le gestionnaire et le décideur est de ne prendre en compte que les territorialités qui se révèlent et sont mises en avant lors des conflits, hiérarchisant de fait les territorialités. Or, certaines existent, mais ne s'expriment pas et sont parfois délégitimées. C'est par exemple le cas des usages du plus grand nombre ».
- 59 Notre article permet ainsi de fournir de nouvelles clés de lecture sur les conflictualités qui existent au sein d'un espace naturel protégé. Pour mieux les appréhender, il a été nécessaire de repartir de la genèse de la Réserve naturelle nationale du Platier d'Oye pour repérer plus efficacement les « territorialités jouant un rôle dans les mécanismes conflictuels » (Cadoret, 2017).
- 60 Ce travail apporte également une contribution à l'analyse de la polémogéographie en œuvre (Charlier B., 1999 cité dans: Laslaz, 2012) dans les espaces naturels en travaillant à la fois sur les perceptions et les représentations des différents acteurs œuvrant sur le territoire ainsi que sur l'attachement des habitants et sur leur appréhension de cet espace.

Remerciements

- 61 Ce travail a été financé par le programme « Quels littoraux pour demain ? » de la Fondation de France dans le cadre du projet « Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale » (2016-2019). Nous tenons à remercier chaleureusement nos collègues du projet qui ont participé à la collecte des données (Florian Lebreton, Lucie Le Goff, Anne-Peggy Hellequin, Vincent Herbert) ainsi que D. Marin, Assistant ingénieur au Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG), UMR 8187 CNRS, pour la réalisation des cartes.

BIBLIOGRAPHIE

Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), 2000, Coup d'œil dans le rétroviseur: le schéma directeur de 1990 au regard du SDAU de 1974. *Document préparatoire à la révision du schéma directeur*, AGUR, Dunkerque, 4 p.

Alban, N. et N. Lewis, 2005, « Évaluation des processus de concertation et de gouvernance du territoire sur le littoral aquitain », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 6 Numéro 3 | décembre 2005, URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/2419>; DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.2419>

Bickerstaff, K., P. Simmons et P. Pidgeon, 2006, *Situation local experience of risk, marginality and place identify in the UK foot and mouth disease crisis*, *Geoforum*, 37, pp. 844-858.

- Briquet, A., 1930, *Le littoral du Nord de la France et son évolution morphologique*. A. Colin (ed.), Paris, 439 p.
- Cadoret, A., 2006, Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux: enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon, thèse de doctorat en géographie-aménagement, Université Paul Valéry - Montpellier III, 586 p.
- Cadoret, A., 2011, Analyse des processus conflictuels. Le cas du Languedoc-Roussillon, *L'Espace géographique*, 3, tome 40, p. 231-244.
- Cadoret, A., 2017, L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral: une ressource pour leur régulation, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 17 Numéro 1 | mai 2017, URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/18436>; DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.18436>
- Chadenas, C., 2019, *Entre permis et interdit: les espaces naturels littoraux à l'épreuve de la pression anthropique*. Habilitation à Diriger des Recherches, vol. 1. LETG UMR 6554 CNRS, Université de Nantes, 154 p.
- Clarimont, S., 2013, La patrimonialisation des espaces naturels en débat: la réforme du Parc national des Pyrénées (France), *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/13549>; DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.13549>
- Catanzano, J. et O. Thébaud, 1995, *Le littoral, pour une approche de la régulation des conflits d'usage*, Institut Océanographique, Ifremer, Paris, 149 p.
- Cazenave, A. et G. Le Cozannet, 2014, Sea level rise and its coastal impacts. *Earth's Future*, 2, pp. 15-34.
- Clark, J.R., 1997, Coastal zone management for the new century, *Ocean & Coastal Management*, Volume 37, Issue 2, pp. 191-216,
- Chauveau, E., C. Chadenas, B. Comentale, P. Pottier, A. Blanlœil, T. Feuillet, D. Mercier, L. Pourinet, N. Rollo, I. Tillier et B. Trouillet, 2017, Xynthia: lessons learned from a catastrophe, *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, document 538, DOI : 10.4000/cybergeo.28032
- Coanus, T., F. Duchêne et E. Martinais, 2007, *L'industrie chimique et ses riverains: une relation ambivalente*. Responsabilité et Environnement, 48, pp. 68-76.
- Cossement, B., G. Gouchet, C. Wiscart et al., 2019, Plan de gestion de la Réserve naturelle nationale du Platier d'Oye 2019-2028, Partie A Diagnostic, Eden 62 - Pas-de-Calais, 162 p.
- Dauphiné, A., 2005, *Espace terrestre et espace géographique*, dans: Bailly A., Les concepts de la géographie humaine, Paris, Armand Colin, pp. 51-62.
- Dauvin, J.-C. (coord.), 2002, Gestion intégrée des zones côtières: outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel, *Patrimoines naturels*, 57, 346 p.
- Dauvin, J. C., O. Lozachmeur, Y. Capet, J. B. Dubrulle, M. Ghezali et A. H. Mesnard, 2004, Legal tools for preserving France's natural heritage through integrated coastal zone management, *Ocean & Coastal Management*, 47 (9), pp. 463-477, DOI: <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2004.09.004>
- Deboudt, P., 1997, Etude de géomorphologie historique des littoraux dunaires du Pas-de-Calais et du nord-est de la Manche. Thèse de doctorat en Géographie, Université Lille 1, éd. 1999, ANRT, Villeneuve d'Ascq, 2 vol., 457 p.

- Deboudt, P., 2005, Tourisme littoral, préservation des espaces naturels et gestion intégrée de la zone côtière en France: le cas de la Côte d'Opale, *Hommes et Terres du Nord*, 2, pp. 37-38.
- Deboudt, P., 2010, Towards coastal risk management in France, *Ocean & Coastal management*, 53, pp. 366-378.
- Deboudt, P., D. Bellan-Santini et G. Bellan, 2002, Les conflits d'usage et d'intérêts des zones littorales, in Dauvin J.C. (coord.). *Gestion intégrée des zones côtières: outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel*, *Patrimoines naturels*, 57, pp. 53-60.
- De Cacqueray, M., C. Barthou, C. Chadenas, X. Michel, V. Andreu-Boussut et A. de Lajartre, 2018, Le patrimoine, un élément fédérateur pour la gouvernance des espaces protégés ? L'exemple du marais de Brouage (Charente-Maritime), *Noréis* [En ligne], n°246 / 2018, DOI: 10.4000/noréis.6280
- De Lajartre, A., C. Barthou, V. Andreu-Boussut, C. Chadenas, X. Michel, 2016, *Habiter les habitats (naturels): quelle place pour l'homme au sein du patrimoine naturel littoral ?*, in Robert S., Melin H. (dir.), *Habiter le littoral Enjeux contemporains*, Presses universitaires de Provence, coll. « Espace et développement durable », pp. 39-55.
- Deldrève, V. et P. Deboudt (dir.), 2012, Le parc national des calanques: construction territoriale, concertation et usages, *QUAE*, 231 p.
- Delsaut, M. et C. Meur-Férec, 2009, La réserve naturelle nationale du Platier d'Oye: analyse de vingt ans de conflits (1987-2007), *Natures Sciences Sociétés*, 2, 17, pp. 155-160.
- Depraz, S., 2008, *Géographie des espaces naturels protégés*, Paris, Armand Colin, coll. « U géographie », 320 p.
- Depraz, S., 2015, Dix méthodes pour mesurer l'acceptation sociale autour des espaces naturels protégés, dans: Laslaz L., C. Gauchon, M. Duval et S. Héritier (dir.), *Les espaces protégés et territoires. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, « Mappemonde », pp. 49-66.
- Dubaille, E., 2016, *Présentation de la réserve*, Livret guide de l'atelier EUCC-France, Dunkerque, 19-20 mai 2016, pp. 21-25.
- Duval, J., 1986, *Aménagement et gestion des dunes du nord de la France*, ministère de l'Environnement Délégation à la Qualité de vie, Neuilly-sur-Seine, 60 p.
- Flanquart, H., A. -P. Hellequin et P. Vallet, 2013, Living alongside hazardous factories: risk, choice and necessity. *Health, Risk & Society*, 15: 8, pp. 663-680.
- Hellequin A.-P., H. Flanquart, C. Meur-Férec et B. Rulleau, 2013, Perceptions du risque de submersion marine par la population du littoral languedocien: contribution à l'analyse de la vulnérabilité côtière. *Natures, Sciences et Sociétés*, 21, pp. 385-399.
- Héquette, A., M.-H. Ruz, A. Zemmour, D. Marin, A. Cartier et V. Sipka, 2019, Alongshore Variability in Coastal Dune Erosion and Post-Storm Recovery, Northern Coast of France, *Journal of Coastal Research*, 88 (sp1), pp. 25-45, (11 December 2019).
- Herbert, V., M. Maillefert, O. Petit et B. Zuindeau, 2009, Risque environnemental et action collective: l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale), *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Volume 9 Numéro 3 | décembre 2009, URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/9303>; DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.9303>
- Lapointe D. et C. Gagnon, 2009, Conservation et écotourisme: une lecture par la justice environnementale du cas des communautés voisines du Parc national de Guadeloupe, *Etudes caribéennes*, DOI: 10.4000/etudescaribeennes.3577

- Laslaz, L., C. Gauchon, M. Duval et S. Héritier (dir.), 2015, *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*, Paris, Belin, 432 p.
- Laslaz, L., 2010, Préface: Parcs nationaux de montagne et construction territoriale des processus participatifs, *Revue de géographie alpine*, 98, 1, mis en ligne le 29 mars 2010.
- Laslaz, L., 2012, *Atlas mondial des espaces protégés: la société face à la nature*, Paris, Autrement, 96 p.
- Laslaz, L., C. Gauchon, M. Duval et S. Héritier, 2014, *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*. Belin, coll. « Mappemonde », 432 p.
- Laslaz, L., 2015, Conflit environnemental, *Hypergé* [en ligne], Mise en ligne le 21 mars 2015, URL: <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article635>
- Lecoquière, B., 2013, Protection de l'environnement et conflits d'intérêts dans une zone humide d'importance nationale: l'estuaire de la Seine en France, *Georeview*, doi: 10.4316/GEOREVIEW.2013.23.2.159
- Meur-Férec, C., Ph. Deboudt et V. Morel, 2008, Coastal Risks in France: An Integrated Method For Evaluating Vulnerability, *Journal of Coastal Research*, n°24, p. 178-189.
- Miossec, A., 2004, *Les littoraux entre nature et aménagement*, Armand Colin, Paris, 3e éd., 192 p.
- Moser, G., O. Navarro, E. Ratiu et K. Weiss, 2010, *Cultural background and environmental context of water perception and use*, dans: Corral-Verdugo, García-Cadena et Frias-Armenta (Eds): *Psychological Approaches to Sustainability. Current trends in theory and research*. New York: Nova Science Publishers.
- Nord Nature, 2000, La nature et les hommes. Un témoignage associatif de 30 ans d'actions. *Revue Nord Nature*, 100, Lille, 92 p.
- Peretti-Watel, P., 2003, *La sociologie du risque*, Paris, Armand Colin, 286 p.
- Piquard, M., 1973, *Le littoral français, perspectives pour l'aménagement*. La Documentation Française, Paris, 266 p.
- Redpath, S.M., J. Young, A. Evely, W.M. Adams, W.J. Sutherland, A. Whitehouse, A. Amar, R.A. Lambert, J.D.C. Linnell, A. Watt et R.J. Gutiérrez, 2013, Understanding and managing conservation conflicts, *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 28 (2), pp. 100-109.
- Robert S et H. Melin (dir.), 2016, *Habiter le littoral: enjeux contemporains*, Presses Universitaires de Provence, Géographie de l'environnement, coll. « Espace et développement durable », 476 p.
- Rufin-Soler, C., A. Héquette et A. Gardel, 2008, Assessing the vulnerability of coastal lowlands to marine flooding using LiDAR data, Sangatte coastal dunes, northern France. *Zeitschrift für Geomorphologie*, SI, Vol. 52, n°3, November 2008, pp. 195-211.
- Ruz, M-H., D. Marin et V. Sipka, 2016, *Evolution du Platier d'Oye du 19^e siècle à nos jours*, Livret guide de l'atelier EUCC-France, Dunkerque, 19-20 mai 2016, pp. 28-34.
- Sébastien, L., 2016, L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? Etude de cinq territoires ruraux. *Noroi*, PUR, n°238-239, p. 23-41.
- Theilliez, P., 2016, *La réserve naturelle du Platier d'Oye*. Livret guide de l'atelier EUCC-France, Dunkerque, 19-20 mai 2016, pp. 39-44.
- Thomassin, A., 2011, Des réserves sous réserve: acceptation sociale des aires marines protégées: l'exemple de la région sud-ouest de l'Océan Indien. Thèse de Doctorat en Géographie, Université de La Réunion; IRD, 395 p. + 168 p.

Van Tilbeurgh, V., 2007, *La mer d'Iroise, négociations sur le principe de protection*, Presses Universitaires de Rennes, 221 p.

Venables, D., N. Pidgeon, P. Simmons, K. Henwood et K. Parkhill, 2009, Living with nuclear power: A Q-method study of local community perceptions. *Risk Analysis*, 29, 8, pp. 1089-1104.

Zemmour, A., 2019, Etude de l'évolution des littoraux dunaires de la Côte d'Opale à différentes échelles de temps: analyse de leur capacité de régénération post-tempête. Thèse de doctorat, Université du Littoral Côte d'Opale, 246 p.

NOTES

1. [En ligne] URL: <https://cosaco.univ-littoral.fr/>
2. L'équipe scientifique du projet COSACO est composée de Olivier Cohen (UMR LOG, ULCO), Philippe Deboudt (TVES, Univ. Lille), Anne-Peggy Hellequin (UMR LADYSS, Univ. Paris Nanterre), Arnaud Héquette (UMR LOG, ULCO), Vincent Herbert (TVES, ULCO), Florian Lebreton (TVES, ULCO), Lucie Le Goff (UMR LOG, ULCO), Marie-Hélène Ruz – responsable du projet - (UMR LOG, ULCO), Rachel Révillon (UMR LOG, ULCO), Caroline Rufin-Soler (TVES, ULCO), François Schmitt (UMR LOG, ULCO).
3. Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (dit conservatoire du littoral) a été créé par la loi du 10 juillet 1975. C'est un établissement public administratif national qui a pour mission de « ... mener dans les cantons côtiers et les communes littorales, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique... ».
4. Le Domaine Public maritime est composé (i) du sol et du sous-sol de la mer, compris entre la limite haute du rivage, c'est-à-dire celle des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et la limite, côté large, de la mer territoriale fixée à 12 milles; (ii) des étangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer; (iii) des lais et relais de la mer. Le DPM est insaisissable, inaliénable et imprescriptible.
5. article L.332-1.-I. de la loi de 1976 « des parties du territoire [...] peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader »
6. En France, depuis une réforme territoriale de 2015, les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont intégrées dans la nouvelle région Hauts de France.
7. Météo France, *Tempêtes en France Métropolitaine: Tempêtes des 31 janvier et 1er février 1953*, [En ligne] URL: <http://tempestes.meteofrance.fr/spip.php?article179>
8. La Voix du Nord maritime, 1967, *Une nouvelle station balnéaire en 1970 à l'intention des habitants de la métropole : les Ecardines situés dans un site sauvage entre Calais et Dunkerque*, n° 7042.
9. Commission des Ecardines, 1994, *Compte rendu de la réunion du 16 février 1994 à propos des Ecardines*, le 16 février 1994 à Oye-Plage, 12 p.
10. Voix du Nord, 24/01/1999
11. Expression utilisée en 1997 lors du conseil scientifique du Platier d'Oye
12. Dépression provenant de la mer du Nord associée à une marée haute de vive-eau qui, poussée par des vents violents de Nord à Nord-Ouest (119 km/h en moyenne dans les départements du Nord et de Pas-de-Calais) a généré une surcote estimée à 2 m à Dunkerque. Si les dégâts matériels ont été très importants dans le Dunkerquois, sans faire de victimes, en Belgique, aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne le nombre de morts a avoisiné les 2500 (source : Météo France).
13. Le DOCOB constitue le plan de gestion d'un site Natura 2000 dans le cadre des directives européennes « Habitats » (1992) et « Oiseaux » (1979). Le DOCOB regroupe un état des lieux du

patrimoine naturel et des activités humaines, définit des orientations de gestion et des moyens financiers associés.

14. [En ligne] URL : http://www.nord.gouv.fr/content/download/46640/313416/file/OYE_PLAGE_ANGLE_ALEAS_approbation.pdf

RÉSUMÉS

Cet article propose une analyse de la fabrication des conflits d'usages entre acteurs de la gestion d'un espace exposé à des risques naturels côtiers le long de la mer du Nord, dans la Région Hauts de France, le Platier d'Oye. Il s'agit d'un espace littoral poldérisé au début du 20^e siècle, objet de logiques successives d'appropriation et de dynamiques côtières qui ont contribué au développement de conflits entre les acteurs, porteurs de ces différentes logiques. L'article analyse dans une première partie ces différentes logiques qui ont contribué à la fabrication de ce territoire côtier avec d'abord un espace urbanisé, un espace de nature protégée et un espace à risques. L'article se focalise sur l'analyse des processus d'émergence des conflits d'usages dans ce territoire côtier en lien avec le développement des risques côtiers et de la protection du patrimoine naturel. La seconde partie de l'article propose une analyse inédite des conflits d'usages liés à la gestion de la fréquentation et à la gestion des risques d'érosion côtière et de submersion marine. Les données collectées et les analyses rassemblées dans cet article s'appuient sur le projet de recherche « Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale » (COSACO)¹ soutenu par le programme « Quels littoraux pour demain ? » de la Fondation de France.

This article proposes an analysis of the production of land-use conflicts between interested party in the management of a coastal area exposed to coastal risks along the North Sea coast, in the Hauts de France Region. The Platier d'Oye, a reclaimed coastal area at the beginning of the 20th century, is the object of successive logics of appropriation and of coastal dynamics which have contributed to the development of conflicts between the stakeholders. The article analyzes in a first part these different logics which contributed to the development of this coastal territory with first an urbanized space, then a protected nature area and a coastal area at risk. The article focuses on the analysis of the emergence of conflicts of uses in this coastal territory in connection with the development of coastal risks and the protection of natural heritage. The second part of the article proposes an original analysis of usage conflicts linked to the management of tourist and resident attendance and conflicts related to the risks of coastal erosion and marine flooding. The data collected and the analyses mobilized in this paper are based on the research project "Co-construction of adaptation strategies to climate change in the Opal Coast" (COSACO) supported by the program "Coasts for tomorrow?" of the *Fondation de France*.

INDEX

Mots-clés : patrimoine naturel, réserve naturelle nationale, habitants, conflits, risques littoraux, Platier d'Oye

Keywords : natural heritage, national nature reserve, inhabitants, conflicts, coastal risks, Platier d'Oye

AUTEURS

CAROLINE RUFIN-SOLER

Maître de conférences en géographie, Univ. Littoral Côte d'Opale, Univ. Lille, UR 4477 – TVES – Territoires, Villes, Environnement & Société, F-59140 Dunkerque, France, courriel: rufin@univ-littoral.fr

MARIE-HÉLÈNE RUZ

Professeure des Universités en géographie, Univ. Littoral Côte d'Opale, Univ. Lille, Laboratoire d'Océanologie et Géosciences (LOG) UMR 8187, MREI-2 189 A avenue Maurice Schumann – 59 140 Dunkerque, France

PHILIPPE DEBOUDT

Professeur des Universités de géographie, Univ. Lille, Univ. Littoral Côte d'Opale, UR 4477 – TVES – Territoires, Villes, Environnement & Société, F-59000 Lille, France

RACHEL RÉVILLON

Ingénieure d'étude, Univ. Littoral Côte d'Opale, Univ Lille, UR 4477 – TVES – Territoires, Villes, Environnement & Société, F-59140 Dunkerque, France